

Remire Montjoly, le 19 mars 2026

Affaire suivie par : Richard Gohier

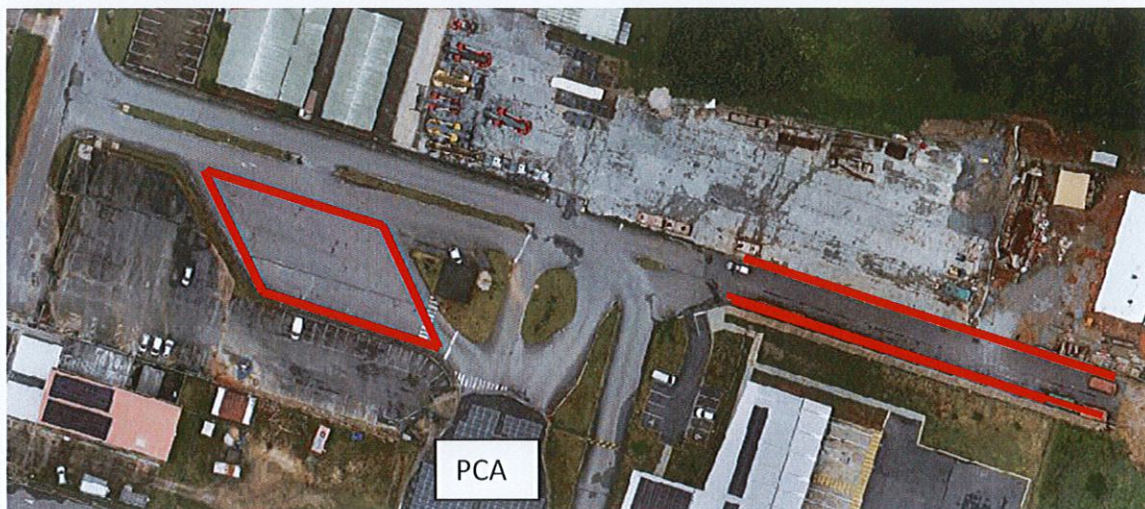
Tel : 05 94 35 45 28 – 06 94 15 31 84

Courriel : r.gohier@portdeguyane.fr

NOTE A L'ATTENTION DES TRANSPORTEURS

Objet : Interdiction de stationner les conteneurs sur les voies d'accès au terminal à conteneurs de Dégrad-des-Cannes.

Les zones comprenant le parking poids lourds, les voies d'accès au Poste de Contrôle d'Accès (PCA) et au nouveau bâtiment de MARFRET/GLMP notées en rouge sur le plan font partie intégrante des limites administratives du GPM-Guyane. A ce titre, elles sont soumises au règlement particulier de police du port (RPPP) en vigueur dont vous trouverez ci-dessous certains articles.



Article R 5333-1 du RPPP : « Les dispositions du présent règlement s'appliquent à l'intérieur des limites administratives tant maritimes que terrestres du grand Port Maritime de la Guyane à l'exception des bassins exclusivement destinés à la plaisance ».

Article R 5333-15 du RPPP : « ... L'autorité portuaire fixe, au port de Dégrad des Cannes les emplacements sur lesquels les marchandises peuvent séjourner. S'il s'agit de marchandises dangereuses, les emplacements et les modalités de séjour temporaire sont fixés par le règlement général de transport et de manutention des marchandises dangereuses dans les ports maritimes (RPM) et le règlement local pour le Transport et la Manutention des Matières Dangereuses (RLMD) pris pour son application ».

Le stationnement des conteneurs sur les voies de circulation citées plus haut représente :

- Un danger pour la circulation des autres véhicules avec un risque d'accident élevé.
- Un danger pour les personnes et les biens se trouvant à proximité avec la présence de marchandises dangereuses à l'intérieur
- Une dégradation de la voie lors des manutentions du conteneur sur le bitume.
- Une occupation sans droit ni titre de cette zone réservée à la circulation
- Un risque d'acte malveillant sur cette marchandise.

Pour ces raisons, le stationnement de conteneurs dans les zones en rouge de la photo est **interdit**.

Le commandant de port adjoint,
Richard Gohier



Destinataires : transporteurs

Copies : transitaires, commandant, commandant adjoint, Capitainerie, Pôle communication